

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00158 Numéro SIREN : 818 404 477 Nom ou dénomination : A.M.C.R

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2021 sous le numéro de dépôt 12327

SAS A.M.C.R.

293 rue Charles Baudelaire

54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. L. L." or similar, written over a faint grid.

Désignation de l'entreprise SAS A.M.C.R. Néant ☐ *Adresse de l'entreprise 293 rue Charles Baudelaire 54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCENuméro SIRET * 8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010 014	012 016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042	120 000		120 000	
	Total I (5)	044	048	120 000		120 000	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068 072	070 074	12 000 21 667		9 000 20 792	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	2 687		24 732	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	36 355		54 523	
	Total général (I+II)	110	112	156 355		174 523	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000		5 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		500		500	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		69 501		54 867	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		12 955		14 634	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		87 956		75 001	
	Provisions pour risques et charges Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		58 492		68 215	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		6 148		3 960	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		3 759		27 347	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		68 398		99 522	
Total général (I + II + III)		180		156 355		174 523	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195			48 348	
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Page 18

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

A vis du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise SAS A.M.C.R.

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	60 000	60 000
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	3 000	
	Autres produits				230	9	9
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	63 009	60 009
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :			242	7 190	7 929
		- mobilier		- immobilier			
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *	243		244	338	128
	Rémunérations du personnel *				250	27 790	23 213
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	10 441	8 727
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	45 759	39 996
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	17 250	20 014
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	2 538	2 796
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	1 757	2 583
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	12 955	14 634
B - RÉSULTAT FISCAL					312	12 955	314
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	1 757	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
				Créance due au report en arrière du déficit	346		
				Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	11 712	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :			
					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	11 712	372

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.C.R.

31/12/2020

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Fonds de Solidarité		3 000
Total des déductions diverses	350	3 000

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.C.R.

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	120 000	482		484		486	120 000		120 000
TOTAL		490	120 000	492		494		496	120 000		120 000

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.C.R.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	846
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Page 22

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.M.C.R.

ADRESSE (voie) 293 rue Charles Baudelaire

CODE POSTAL 54770 VILLE DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique ROLLINGER Prénom(s) Aude

Nom marital MELLARD % de détention 55.00 Nb de parts ou actions 275

Naissance : Date 010378 N° Département 54 Commune NANCY Pays FR

Adresse : N° 293 Voie rue Charles Baudelaire

Code postal 54770 Commune DOMMARTIN-SOUS-AMANCE Pays France

Titre (2) M Nom patronymique ROLLINGER Prénom(s) Cyril

Nom marital % de détention 45.00 Nb de parts ou actions 225

Naissance : Date 120380 N° Département 54 Commune NANCY Pays FR

Adresse : N° 245 Voie rue Charles Baudelaire

Code postal 54770 Commune DOMMARTIN-SOUS-AMANCE Pays France

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
- * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A.M.C.R.		293 rue Charles Baudelaire	
SIRET	8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5	54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	11 712	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CFGS 1 Parc d'activités BP 93085 - SAINT-MICHEL/MEURTHE 88100 ST DIE Tél: 03.29.58.00.00		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 28/04/2021	Lieu: DOMMARTIN-SOUS-AMANCE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Président
		Signature	MELLARD Aude
Examen de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

[illegible]

J	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	27 790	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	11
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Composition du capital social	12
Titres immobilisés	12
Charges à payer	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	13
Liste des filiales et participations	14

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 156 354.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 60 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 12 955.37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire a eu un impact significatif sur l'activité de la fille VIDERE.
Nous constatons une baisse importante de son chiffre d'affaires.

La société VIDERE a eu recours à l'activité partielle et à la souscription de deux emprunts PGE pour un montant total de 137 500 euros.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	120 000		
TOTAL	120 000		
TOTAL GENERAL	120 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			120 000	120 000
TOTAL			120 000	120 000
TOTAL GENERAL			120 000	120 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	12 000	12 000	
Impôts sur les bénéfices	827	827	
Taxe sur la valeur ajoutée	755	755	
Groupe et associés	20 085	20 085	
TOTAL	33 667	33 667	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	174	174		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	58 318	9 970	42 681	5 666
Fournisseurs et comptes rattachés	6 148	6 148		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 759	1 759		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 000	2 000		
TOTAL	68 398	20 051	42 681	5 666
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 705			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	500			500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	174
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 502
Dettes fiscales et sociales	348
Total	6 024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Intérêts non échus sur emprunt	8 900	108 900
Nantissement des parts sociales SAS VIDERE	100 000	
Total (1)		108 900
(1) dont concernant les participations		100 000

Engagements reçus

Caution solidaire de M.ROLLINGER Bruno sur le prêt de 100 K€	65 000
Total	65 000

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Page: 14

[illegible]

A.M.C.R
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE
RCS NANCY 818 404 477

DECISIONS DES ASSOCIES DU 28/06/2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME DECISION

Les associés approuvent la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 12 955 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 12 955 €

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 82 456 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 87 956 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président

A. Nellard



A.M.C.R
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE
RCS NANCY 818 404 477

DECISIONS DES ASSOCIES
DU 28 JUIN 2021

Les soussignés :

1. Monsieur Cyril ROLLINGER

Demeurant 245, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE

2. Madame Aude MELLARD née ROLLINGER

Demeurant 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE

Après avoir exposé :

1/ Qu'ils sont les seuls actionnaires de la Société par Actions Simplifiée dénommée A.M.C.R dont le siège social est à DOMMARTIN S/ AMANCE (54770), 293 Rue Charles Baudelaire immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, sous le numéro 818 404 477 et dont le capital de 5.000,00 € est divisé en 500 actions réparties ainsi qu'il suit :

1/ Monsieur Cyril ROLLINGER	225 actions
2/ Madame Aude MELLARD née ROLLINGER	275 actions

Soit au total 500 actions

2/ Que l'article 27 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives peuvent s'exprimer dans un acte sous seing privé signé par tous les associés.

c R A N

Reconnaissant que le Président de la SAS les a régulièrement invités à prendre les décisions qui suivent par voie d'unanimité dans un acte, qu'à cette fin ils ont eu en leur possession et ont pu prendre connaissance de tous les documents nécessaires à leur bonne information, le tout conformément aux statuts.

Décident à l'unanimité ce qui suit :

- D'approuver le rapport de gestion, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'ils sont présentés dans le rapport du président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice de 12 955 €.
- De prendre acte du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- D'approuver les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le président au cours de l'exercice écoulé.
- De donner quitus entier au président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.
- D'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière :

Bénéfice de l'exercice 12 955 €

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 82 456 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 87 956 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

- Rémunération de la Présidente.
- De donner pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence et du rapport du Commissaire aux comptes, approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, ils donnent à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

CR AN

DEUXIEME DECISION

Les associés approuvent la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 12 955 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 12 955 €

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 82 456 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 87 956 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Les associés prennent acte qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Les associés, ratifient indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement la rémunération de la Présidente pour un montant annuel de 22 753 euros sur la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020. Cette rémunération sera reconduite jusqu'à la prochaine décision la modifiant.

CINQUIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'actionnaires, tenu au siège social.

Cyril ROLLINGER



Aude MELLARD née ROLLINGER



CRAN



BATT AUDIT

Commissariat aux Comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

S.A.S. A.M.C.R.

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €

293 rue Charles Baudelaire
54770 DOMMARTIN SOUS AMANCE

RCS NANCY 818 404 477

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

S.A.S. A.M.C.R.

293 rue Charles Baudelaire
54770 DOMMARTIN SOUS AMANCE

Madame la Présidente,
Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.M.C.R. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 21 juin 2021

BATT AUDIT
Hélène RAPPIN

Commissaire aux Comptes

The image shows a circular blue stamp with the text "BATT AUDIT" at the top, "COMMISSAIRE AUX COMPTES" in the middle, and "54000 NANCY" at the bottom. A large, stylized blue signature is written over the stamp.



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	120 000		120 000	120 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total II		120 000		120 000	120 000
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	12 000		12 000	9 000
	Autres créances	21 667		21 667	20 792
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	2 687		2 687	24 732
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	36 355		36 355	54 523
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		156 355		156 355	174 523

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000	5 000
	Réserves		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	69 501	54 867
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	12 955	14 634
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	87 956	75 001
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	58 492	68 215
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 148	3 960
	Dettes fiscales et sociales	3 759	7 347
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		20 000
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	68 398	99 522
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	156 355	174 523

(1) Dont à moins d'un an



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202012			Exercice N-131/12/201912		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	60 000		60 000	60 000			
Chiffre d'affaires NET	60 000		60 000	60 000			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			3 000			3 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			9	9		- 0	- 0. 84
Total des Produits d'exploitation (I)			63 009	60 009		3 000	5. 00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			7 190	7 929		- 739	- 9. 33
Impôts, taxes et versements assimilés			338	128		210	164. 56
Salaires et traitements			27 790	23 213		4 577	19. 72
Charges sociales			10 441	8 727		1 715	19. 65
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1			1	
Total des Charges d'exploitation (II)			45 759	39 996		5 763	14. 41
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			17 250	20 014		- 2 763	- 13. 81
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

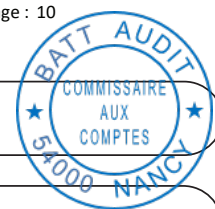
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 538		2 796		- 258	- 9. 23
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 538		2 796		- 258	- 9. 23
2. Résultat financier (V-VI)	- 2 538		- 2 796		258	9. 23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	14 712		17 217		- 2 505	- 14. 55
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 757		2 583		- 826	- 31. 98
Total des produits (I+III+V+VII)	63 009		60 009		3 000	5. 00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	50 054		45 375		4 679	10. 31
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	12 955		14 634		- 1 679	- 11. 47

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 156 354.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 60 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 12 955.37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire a eu un impact significatif sur l'activité de la fille VIDERE.
Nous constatons une baisse importante de son chiffre d'affaires.

La société VIDERE a eu recours à l'activité partielle et à la souscription de deux emprunts PGE pour un montant total de 137 500 euros.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	120 000		
TOTAL	120 000		
TOTAL GENERAL	120 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			120 000	120 000
TOTAL			120 000	120 000
TOTAL GENERAL			120 000	120 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	12 000	12 000	
Impôts sur les bénéfices	827	827	
Taxe sur la valeur ajoutée	755	755	
Groupe et associés	20 085	20 085	
TOTAL	33 667	33 667	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	174	174		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	58 318	9 970	42 681	5 666
Fournisseurs et comptes rattachés	6 148	6 148		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 759	1 759		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 000	2 000		
TOTAL	68 398	20 051	42 681	5 666
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 705			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10. 0000	500			500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	174
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 502
Dettes fiscales et sociales	348
Total	6 024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		108 900
Intérêts non échus sur emprunt	8 900	
Nantissement des parts sociales SAS VIDERE	100 000	
Total (1)		108 900
(1) dont concernant les participations		100 000

Engagements reçus

Caution solidaire de M.ROLLINGER Bruno sur le prêt de 100 K€	65 000
Total	65 000

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS VIDERE - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
	19 500	154 228	100.00	120 000				457 150	- 133 286		

